

# République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



## Ministère de l'Energie et du Pétrole



---

## Société Mauritanienne d'Électricité (Groupe SOMELEC)

**ADDITIF N°1**

**AU**

**Demande de Cotation à Compétition Ouverte DCCO N° : 04/CAE/2026**

### Acquisition Quatorze (14) Camions Grues

**Source de financement : Budget du Groupe-SOMELEC**

## Préambule

Le présent additif a été élaboré afin de modifier les Bordereaux des Prix ainsi que les spécifications techniques, suite à la réception des demandes d'éclaircissements formulées par certains soumissionnaires.

### 1) Article 1 : Date et heure limites fixées pour le dépôt des offres

Le contenu de l'article 6 de la Partie : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte est remplacé par ce qui suit :

Le pli fermé contenant l'offre technique et l'offre financière doit être reçu au plus tard **le 26/02/2026 à 12h00 heure locale** à l'adresse suivante :

**Siège de la Direction Général de la SOMELEC-Société mère, 4ème étage**  
**Avenue Boubacar Ben Amer, BP : 355, 4eme étage.**  
**Tel. +222 45 25 67 83, Email : [cmsomelec@gmail.com](mailto:cmsomelec@gmail.com)**  
**Nouakchott, Mauritanie**

Toute offre qui n'est pas reçue à l'endroit, à la date et à l'heure indiqués ci-dessus ne sera pas acceptée.

### 2) Article 2 : Date et heure d'ouverture des offres

Le contenu de l'Article 7 de la Partie 1 : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte est remplacé par ce qui suit :

« Les plis fermés contenant les offres techniques et les offres financières seront ouverts en séance publique de la Commission des Achats d'Exploitation (CAE) **le 26/02/2026 à 12 :30 heure locale** à l'adresse ci-après :

« **Siège de la Direction Générale de la SOMELEC- société mère**  
**Salle de réunion 4-ème étage**  
**Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355**  
**Nouakchott (Mauritanie) »**

Les Soumissionnaires intéressés sont autorisés à assister à la séance d'ouverture des offres. »

### 3) Article 3 : Bordereaux des prix

Le contenu du Bordereaux des prix Partie 2 : Formulaires de soumission est remplacé par ce qui suit :

Item	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (CIP/entrepôt de la SOMELEC à Nouakchott)	Prix total (CIP/entrepôt de la SOMELEC à Nouakchott)	Délai de livraison
01	<b>Camions grues de 5 à 12 tonnes</b>	U	<b>6</b>			<b>60 jours</b>
02	<b>Camions grues de 10 à 15 tonnes</b>	U	<b>3</b>			<b>60 jours</b>
03	<b>Camions grues de 20 à 30 tonnes</b>	U	<b>2</b>			<b>60 jours</b>

### 4) Article 4 : Liste des fournitures, Calendrier de livraison, Spécifications techniques

Le contenu de la Partie 3 : Liste des fournitures, Calendrier de livraison, Spécifications techniques est remplacé par ce qui suit :

#### Liste des fournitures, Calendrier de livraison

Item	Désignation	Quantité	Destination des fournitures	Date de livraison au plus tard
01	<b>Camions grues de 5 à 12 tonnes</b>	<b>6</b>	<b>Entrepôt SOMELEC à Nouakchott</b>	<b>60 jours</b>
02	<b>Camions grues de 10 à 15 tonnes</b>	<b>3</b>	<b>Entrepôt SOMELEC à Nouakchott</b>	<b>60 jours</b>
03	<b>Camions grues de 20 à 30 tonnes</b>	<b>2</b>	<b>Entrepôt SOMELEC à Nouakchott</b>	<b>60 jours</b>

#### Spécifications techniques

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

Fourniture de six (6) camions équipés chacun d'eux d'une grue de levage – capacité 5 à 12 tonnes

### **1. Objet**

Le présent lot concerne la fourniture de six camions porteurs neufs, équipés d'une grue hydraulique de chargement, destiné aux opérations de levage, de manutention et de transport sur chantier, d'une capacité nominale comprise entre 5 et 12 tonnes.

### **2. État du matériel**

Le matériel proposé doit être :  
 neuf, non reconditionné,  
 de fabrication récente,  
 conforme aux normes techniques et de sécurité en vigueur.

### **3. Caractéristiques techniques minimales du porteur**

Type de porteur : camion 4×2 ou 6×4  
 Poids total autorisé en charge (PTAC) : compris entre 12 et 26 tonnes selon configuration  
 Moteur : diesel, turbocompressé  
 Puissance minimale : 180 ch  
 Norme d'émission : équivalent Euro 3 minimum  
 Boîte de vitesses : manuelle ou automatisée  
 Direction assistée  
 Système de freinage : pneumatique ou hydraulique assisté  
 Cabine : au minimum 2 places  
 Climatisation : souhaitée

### **4. Caractéristiques techniques de la grue**

Type : grue hydraulique articulée (bras pliable)  
 Capacité nominale de levage : comprise entre 5 et 12 tonnes  
 Moment de levage nominal : compris entre 5 et 12 t.m  
 Nombre minimum d'extensions hydrauliques : 2  
 Rotation : minimum 360°  
 Poste de commande : commandes hydrauliques manuelles ou radiocommande

### **5. Performances de travail**

Portée horizontale maximale : minimum 6 m  
 Hauteur maximale de levage : minimum 8 m

### **6. Dispositifs de stabilisation**

Stabilisateurs hydrauliques extensibles  
 Commande indépendante de chaque stabilisateur  
 Système empêchant l'utilisation de la grue en cas de stabilisation insuffisante  
 Patins d'appui adaptés au travail sur chantier

### **7. Plateau de chargement (si configuration avec plateau)**

Type : plateau fixe en acier  
 Longueur utile minimale : 4,00 m  
 Largeur utile minimale : 2,30 m  
 Charge utile conforme au PTAC du porteur  
 Points d'arrimage normalisés

### **8. Circuit hydraulique**

Pompe hydraulique entraînée par prise de force (PTO)  
 Réservoir hydraulique avec filtration  
 Flexibles haute pression conformes aux normes en vigueur  
 Soupapes de sécurité intégrées

### **9. Sécurité et équipements obligatoires**

La grue devra être équipée au minimum de :

limiteur de charge,  
limiteur de moment,  
soupapes de sécurité sur vérins,  
dispositif d'arrêt d'urgence,  
avertisseur sonore et lumineux de fonctionnement,  
gyrophare sur le porteur.

#### **10. Accessoires minimums**

Crochet de levage,  
coffres à outils,  
jeux de patins pour stabilisateurs,  
notice d'utilisation.

#### **11. Conformité et documents à fournir**

Le soumissionnaire devra fournir obligatoirement :  
certificat de conformité du constructeur du camion et de la grue,  
notice d'utilisation et d'entretien en français,  
plaquette signalétique de la grue indiquant la capacité et le diagramme de charges,  
procès-verbal de contrôle ou d'essais en usine.

#### **12. Garantie et service après-vente**

Garantie minimale : 12 mois pièces et main-d'œuvre

Existence d'un service après-vente et de pièces de rechange disponibles localement ou par représentant agréé.

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

### Fourniture de trois (3) camions équipés chacun d'eux d'une grue de levage – capacité 10 à 15 tonnes

#### **1. Objet**

La présente fourniture concerne trois camions porteurs neufs équipés d'une grue hydraulique articulée, destiné aux opérations de levage, de manutention et de transport sur chantier, avec une capacité nominale comprise entre 10 et 15 tonnes.

#### **2. État du matériel**

Le camion et la grue doivent être :  
 neufs, non reconditionnés,  
 de fabrication récente,  
 conformes aux normes techniques et de sécurité en vigueur.

#### **3. Caractéristiques techniques minimales du porteur**

Type : camion porteur 6×4 ou 6×2 (4×2 accepté selon configuration de charge)

PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) : minimum 18 tonnes

Moteur : diesel, turbocompressé

Puissance minimale : 250 ch

Norme d'émission : équivalent Euro 3 minimum

Boîte de vitesses : manuelle ou automatisée

Direction assistée

Système de freinage : pneumatique ou hydraulique assisté

Cabine : minimum 2 places

Climatisation : souhaitée

#### **4. Caractéristiques techniques de la grue**

Type : grue hydraulique articulée (bras repliable)

Capacité nominale de levage : comprise entre 10 et 15 tonnes

Moment de levage nominal : minimum 10 t·m

Nombre minimum d'extensions hydrauliques : 3

Rotation : 360° minimum

Poste de commande : commandes hydrauliques manuelles et/ou radiocommande

#### **5. Performances de travail**

Portée horizontale maximale : minimum 8 m

Hauteur maximale de levage : minimum 10 m

#### **6. Dispositifs de stabilisation**

Stabilisateurs hydrauliques extensibles, avant et arrière

Commande indépendante de chaque stabilisateur

Dispositif empêchant l'utilisation de la grue en cas de stabilisation insuffisante

Patins d'appui pour sols meubles

#### **7. Plateau de chargement (si configuration avec plateau)**

Type : plateau fixe en acier

Longueur utile minimale : 5,00 m

Largeur utile minimale : 2,40 m

Charge utile compatible avec la capacité du porteur et de la grue

Points d'arrimage normalisés

#### **8. Circuit hydraulique**

Pompe hydraulique entraînée par prise de force (PTO)  
Réservoir hydraulique avec filtration  
Flexibles haute pression conformes aux normes en vigueur  
Soupapes de sécurité sur l'ensemble des circuits

### **9. Sécurité et équipements obligatoires**

La grue devra être équipée au minimum de :  
limiteur de charge,  
limiteur de moment de levage,  
soupapes de sécurité sur vérins,  
dispositif d'arrêt d'urgence,  
avertisseur sonore et lumineux lors des manœuvres,  
gyrophare sur le porteur.

### **10. Accessoires minimums**

Crochet de levage certifié,  
radiocommande (souhaitée pour les opérations),  
coffres à outils,  
patins pour stabilisateurs,  
jeu de flexibles de secours (souhaité).

### **11. Conformité et documents à fournir**

Le soumissionnaire devra fournir obligatoirement :  
le certificat de conformité du constructeur du porteur et de la grue,  
la notice d'utilisation et d'entretien en langue française,  
la plaque signalétique de la grue avec diagramme de charges,  
le procès-verbal d'essais et de contrôle du fabricant.

### **12. Garantie et service après-vente**

Garantie minimale : 12 mois pièces et main-d'œuvre,  
existence d'un service après-vente et d'un approvisionnement en pièces de rechange par un représentant agréé.

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

### Fourniture de deux (2) camions équipés chacun d'eux d'une grue de levage – capacité 20 à 30 tonnes

#### **1. Objet**

Le présent lot concerne la fourniture de deux camions équipés d'une grue hydraulique télescopique, destiné aux opérations de levage, de manutention et de pose d'équipements sur chantiers.

#### **2. Capacité de levage**

Capacité nominale maximale : comprise entre 20 et 30 tonnes.

Les capacités effectives doivent être conformes aux abaques du constructeur, en fonction de la portée, de la hauteur et de la configuration des stabilisateurs.

#### **3. Type de grue**

Grue hydraulique télescopique montée sur porteur.

Rotation : 360° continue.

Orientation par moteur hydraulique.

#### **4. Flèche**

Type : flèche télescopique hydraulique.

Nombre de sections : minimum 3, maximum 5.

Longueur de flèche principale : au moins 8 m.

Longueur maximale avec rallonge (jib) : au moins 14 m.

#### **5. Performances minimales**

Portée horizontale maximale :  $\geq 10$  m.

Hauteur de levage maximale :  $\geq 15$  m.

#### **6. Treuil et levage**

Treuil principal hydraulique.

Câble en acier haute résistance.

Crochet principal avec linguet de sécurité.

Vitesse de levage adaptée à la capacité nominale.

#### **7. Stabilisateurs**

Nombre : 4 stabilisateurs hydrauliques.

Déploiement horizontal et vertical.

Commandes indépendantes.

Indicateur de position des stabilisateurs.

#### **8. Système hydraulique**

Pompe hydraulique à débit adapté à la grue.

Pression de service : environ 250 à 300 bar.

Réservoir hydraulique : capacité minimale  $\geq 120$  litres.

Filtration et refroidissement conformes aux prescriptions constructeur.

#### **9. Dispositifs de sécurité**

Le camion-grue devra être équipé au minimum de :

Limiteur de moment de charge (LMI / RCL).

Indicateur de charge et de portée.

Dispositif d'arrêt automatique en cas de surcharge.

Fin de course haut et bas du treuil.

Alarme sonore et visuelle de sécurité.

Arrêt d'urgence.

#### **10. Poste de commande**

Commandes proportionnelles :

depuis pupitre latéral, et/ou

par radiocommande.

Afficheur électronique des paramètres de charge.

### **11. Porteur (camion)**

Configuration : 6x4 ou 8x4.

Poids total autorisé en charge (PTAC) compatible avec la grue installée.

Moteur diesel.

Puissance moteur minimale indicative :  $\geq 280$  ch.

Cabine simple ou double cabine.

### **12. Équipements complémentaires**

Rallonge (jib) manuelle ou hydraulique.

Moufle.

Gyrophare.

Projecteurs de travail.

Coffres de rangement.

Béquilles avec patins d'appui.

Manuel d'exploitation et d'entretien.

### **13. Conformité réglementaire et qualité**

La grue et le porteur devront être :

neufs,

de fabrication récente,

conformes aux normes internationales applicables en matière de levage et de sécurité.

Fourniture obligatoire :

des certificats de conformité,

du certificat d'essais de charge,

des abaques de levage officiels du constructeur.

### **14. Formation et service**

Le fournisseur devra assurer :

une formation minimale des opérateurs à la prise en main,

la fourniture de la documentation technique,

la garantie constructeur.

## **5) Article 5 : Ordre de priorité**

Les dispositions du présent additif priment sur celles de la Demande de cotation à compétition ouverte.

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES ACHATS D'EXPLOITATION DU  
GROUPE-SOMELEC**

**Khroumbaly LEHBIB**